**Proposition**

|  |
| --- |
| **Processus de délégation d’un membre de l'AQDÉRO**  **au sein des différents comités de l'AQDER.** |

**ACCROÎTRE LA PRÉSENCE DE L’ASSOCIATION AU REGARD DES DOSSIERS RÉGIONAUX ET PROVINCIAUX QUI TOUCHENT SES MEMBRES » (Plan stratégique, orientation 3)**

Dans le but d’assurer une représentativité juste et équitable pour l’ensemble de nos membres, incluant les officiers de l’Aqdéro, le processus suivant sera appliqué.

1. Lorsque l’AQDER nous avise qu’il y a un ou des postes disponible(s) au sein des différents comités nationaux, la présidence de l’AQDÉRO transmettra l’information aux membres de notre section.
2. Les membres intéressés doivent signifier à la présidence de l’AQDÉRO, leur intérêt à participer au dit comité.
3. La présidence de l’AQDÉRO fera connaître aux officiers du Comité de direction le nom du membre intéressé à faire partie d’un comité national de l’AQDER.
4. Le comité de direction s’assure d’une représentativité juste et équitable des membres du Comité de direction ou des membres de la section.
5. Une préséance sera accordée à des membres ou officiers qui oeuvrent déjà au sein d’un comité apparenté de l’AQDÉRO.
6. Toute demande de participation à un comité national de l’AQDER sera entérinée par le Comité de direction de l’AQDÉRO.
7. La présidence verra à acheminer à la direction générale de l’AQDER, une résolution et le nom de la personne souhaitant devenir membre d’un comité national de L’AQDER.

**Pour dépôt et adoption au cd du mois de mai.**